

Contournement Sud-Ouest de Cherbourg en Cotentin : Le dogmatisme ou la raison ?

Fruit de plusieurs études réalisées par le département de la Manche depuis plusieurs années, le contournement Sud-Ouest de Cherbourg en Cotentin ne cesse d'alimenter les débats entraînant des prises de position favorables pour les uns, défavorables pour les autres, voire même considéré par certains comme obsolète.

Pour le territoire de Douve et Divette, ce projet garde encore tout son sens à ce jour et son utilité perdurera encore pendant les décennies à venir.

Tout d'abord en termes de sécurité routière, la situation sur les RD122 (la longue chasse) et la RD56 n'a cessé de se dégrader. On enregistre bon nombre d'accidents, 2 dans la même journée fin mars, et la RD56 a été jugée, par les journalistes de la Presse de la Manche le mois dernier, comme étant la plus accidentogène du territoire.

Les routes communales, notamment celle du bois du Mont du Roc sur les communes de Sideville, Martinvast et Nouainville, voient leur trafic augmenter de manière exponentielle au gré des différents itinéraires de substitution imaginés par les Cotentinois désireux de ne pas traverser Cherbourg en Cotentin et son flux de circulation inapproprié à une ville désirant apaiser son trafic et promouvant la mobilité alternative. Nos routes ne sont pas adaptées à un tel trafic et n'ont pas vocation à être utilisées comme voie de contournement comme c'est le cas actuellement

Le développement économique de notre territoire, si florissant soit-il, ne doit pas continuer à souffrir du résultat de l'enclavement généré par l'absence d'une infrastructure routière digne d'un territoire comme le Cotentin.

Les futurs projets de développement tels que celui d'ORANO ou le carnet de commande de Naval Group, amèneront inévitablement de nouveaux habitants et multiplieront par conséquent le nombre de véhicules sur nos routes, rendant encore plus périlleux leur utilisation par les personnes converties aux mobilités alternatives.

Doit-on laisser les zones d'activités commerciales comme celle de CAPNOR, s'essouffler et voir leur activité périlcliter au risque de devenir des friches commerciales, en ne leur apportant pas un itinéraire qui leur permettrait de retrouver une clientèle perdue en raison de l'encombrement des accès ?

Le centre du SDIS, situé avenue du Thivet, n'a-t-il pas volontairement été pensé à cet endroit en prévision d'une meilleure desserte apportée par ce nouvel axe ?

Nous encourageons, bien entendu, la politique ambitieuse et volontariste du Cotentin qui promeut la mobilité alternative en encourageant les modes de déplacement autres que l'auto-soliste, mais peut-on penser que les flux de circulation s'en trouveront diminués au vu de l'accroissement des déplacements personnels ou professionnels ?

Ces arguments montrent à quel point le CSO, baptisé ainsi par le département de la Manche, est un projet d'hier, mais aussi d'aujourd'hui et surtout de demain.

Les élus de Douve et Divette sont conscients qu'il doit se faire en prenant en compte les réglementations en matière d'environnement et d'urbanisme liés au contexte actuel, en envisageant des aménagements pour ne pas isoler des villages ou des îlots d'exploitation et en compensant intégralement les moins-values qui pourraient impacter l'immobilier ou le foncier, mais nous ne

devons pas sombrer dans le dogmatisme et la raison doit l'emporter au service du territoire du Cotentin.

Nous soutiendrons donc ce projet et continuerons à participer activement aux travaux menant à sa réalisation tant attendue.

Les maires du territoire de Douve et Divette